



AVENANT N°1
À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
VILLE DE DIJON – ASSOCIATION TIGER'S DEN

Année 2022

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2022, et par délégation, l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association TIGER'S DEN, représentée par son président, Monsieur Philippe GERBET, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET 48067788900036), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 4 octobre 2004, et dont le siège est situé à la Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs à Dijon (21000), ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et l'association Tiger's Den pour la période 2022-2024, l'Association a pratiqué une réduction immédiate de cotisations sportives pour la saison 2021/2022 qui lui donne droit à un versement de subvention.

La convention n°22-063 du 20 janvier 2022 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

Pour l'année 2022, une subvention complémentaire d'un montant de 380,00 € sera versée à l'Association au titre de l'aide au paiement des cotisations sportives.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

La subvention sera versée en totalité par mandat administratif, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2022.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°22-063 du 20 janvier 2022 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Pour l'Association TIGER'S DEN,
Le Président,

Claire TOMASELLI

Philippe GERBET